

On s'abonne :
A Lyon, rue St-Domi-
nique, n° 10;
A Paris, chez M. Alex.
Mazade, libraire,
place de la Bourse.

LE PRÉCURSEUR,

ABONNEMENTS :
16 fr. pour trois mois.
31 fr. pour six mois.
et 60 fr. pour l'année.
hors du dép^t du Rhône,
1 f. en sus par trimestre.

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

LYON, 30 JUIN 1830.

ADMINISTRATION MUNICIPALE DE MM. DE LACROIX-
LAVAL ET LE VERNÉ.

Nous avions sans doute l'intention de combattre la candidature de MM. de Lacroix et de Verna, mais nous voulions le faire dans une discussion purement politique. Il nous eût été facile de prouver combien l'élection de ces Messieurs serait funeste. Instru-
mens aveugles d'un parti qui veut établir le siège du gouvernement dans une sacristie, qui proclame que, dans l'ordre naturel, il faut placer les évêques d'abord, et le roi ensuite, puis les chambres si; c'est-à-dire si elles prodiguent l'or des contribuables, si elles étouffent nos libertés, etc.; de quel droit seraient-ils les organes de la France qui veut son roi libre et la Charte dans toute son intégrité? Mais voici qu'on nous entraîne sur un autre terrain, nous n'y refuserons pas davantage le combat. La *Gazette de Lyon*, avec sa bonne foi accoutumée, vante l'administration de ces deux magistrats municipaux, elle prétend qu'une *presse tracassière* les a honorés de ses attaques, et seulement dans un but politique. Sans doute l'administration de Messieurs de la congrégation a prouvé jusqu'à l'évidence les vices des lois municipales en vigueur, mais cette évidence est ressortie des faits, et non des déclamations d'une presse tracassière; et puisqu'on a l'imprudence et l'audace de réveiller tant de déplorable souvenirs, nous saisissons avec empressement l'occasion qui nous est offerte, et ensuite nous demanderons si un enfant de notre cité, si un électeur lyonnais peut donner sa voix à deux hommes qui ont conduit la ville de Lyon vers un gouffre dans lequel sa prospérité est menacée de s'engloutir pour jamais.

Nous savons que nos adversaires font volontiers le sacrifice de M. de Lacroix, mais ils voudraient sauver du naufrage M. de Verna. Et pourquoi? M. de Verna est la congrégation qui s'est faite homme, et, homme de bien, il n'en est que plus dangereux. M. de Verna est le premier adjoint, le premier conseil du maire, et toutes les fautes commises doivent retomber sur lui; lorsqu'il a administré à la place de son chef il les a continuées, et il doit en supporter la responsabilité.

A notre tour nous allons répondre par des faits à des phrases vagues et ridicules, et bonnes tout au plus pour endormir les cent vingt abonnés de la *Gazette de Lyon*. Qu'elle nie les faits si elle peut, ou qu'elle cesse de proclamer les services d'hommes dont l'incapacité administrative est plus incontestable que la lumière du jour.

Lorsque MM. de Lacroix et de Verna prirent les rênes de notre administration municipale, l'ordre le plus parfait régnait dans nos finances, Lyon ne devait pas un sol, les recettes dépassaient les dépenses ordinaires de douze à quatorze cent mille fr.; un emprunt de six cent mille fr. était arrêté, il est vrai, mais pour construire l'entrepôt des sels: ce monument ne devait pas coûter davantage; il devait rendre trente mille fr., c'était de l'argent bien placé. La ville avait en outre un grand nombre de propriétés libres de toute responsabilité hypothécaire; enfin, sa prospérité était grande, et elle devait espérer de voir diminuer rapidement les charges municipales qui retenaient encore ce mouvement progressif, sans elles si rapide et si heureux pour toutes les classes de citoyens.

Que de changements depuis quatre ans et demi! tant une main inhabile et présomptueuse est puissante pour faire le mal! A peine la congrégation eût-

elle occupé l'Hôtel-de-Ville, que, plus funeste que les deux premières invasions, tout fut bouleversé, les budgets furent disloqués, les dépenses ordinaires accrues de plus de cent cinquante mille fr., le personnel augmenté; il fallait se faire des créatures, et se les faire aux dépens des contribuables, c'était peu coûteux. Les dépenses pour le culte catholique furent plus que triplées, on n'avait rien à refuser à ces Messieurs des sacristies, c'était là que le pouvoir allait s'établir. Au milieu de ces profusions, l'esprit restait plein de grands projets; il fallait attacher son nom à des monuments gigantesques: l'entrepôt des sels devait coûter 600,000 fr., il est modifié, il coûtera 1,800,000 fr.; une seule corniche, qu'il eût été facile de faire en bois ou en plâtre, sera en pierre de taille, et elle dévorera 80,000 fr.; il faudra mettre le marteau à l'édifice construit par Soufflot, et un théâtre, monument d'étourderie et d'imprévoyance, viendra mettre le comble à tant de folies.

Toutefois on ne devrait pas s'arrêter sitôt; les recettes sont insuffisantes, on empruntera; mais pour dorer la pillule au législateur, on lui dira que l'on a besoin de 4,000,000 avec lesquels on bâtera un entrepôt des sels, un théâtre, des abattoirs, un vaste quai, on remblaira la presqu'île de Perrache, et l'on arrosera la ville. Belles promesses! Les quatre millions sont dévorés, l'entrepôt et le théâtre ne sont pas achevés, la presqu'île n'est pas remblayée, et le quai, et les fontaines, et les abattoirs ne sont pas même commencés! Toutefois on s'endort plein de sécurité au milieu de ces plans et du bruit des marteaux; et, pendant ce tems, un déficit effrayant se creuse progressivement. Une voix, que l'on croit ennemie, le signale, on s'en rit; puis tout-à-coup on s'éveille à l'aspect d'un budget qui ne peut se faire et auquel il manque deux millions! DEUX MILLIONS! Eh bien! nous, nous disons que ce chiffre est encore un mensonge; nous disons que le déficit sera de trois millions à la fin de 1831, et qu'il ne sera guère au-dessous de quatre millions à la fin de 1832; nous le disons, parce que nous en avons la conviction, parce que les recettes sur lesquelles on compte manqueront en partie, et que l'on a pas voulu ou su entrer franchement dans la voie des économies. Ainsi, l'administration de MM. de Lacroix et de Verna aura endetté la ville de Lyon de HUIT MILLIONS! Electeurs du grand collège, hâtez-vous! tressez des couronnes civiques, décorez-en le front de ces Messieurs, et venez, dans vos comices, comme dit la *Gazette*, honorer de vos suffrages ces habiles magistrats!

Et pourtant nous n'avons pas tout dit; ce ne sont pas seulement des trésors mobiliers qu'a dévorés l'administration de MM. de Lacroix-Laval et Verna, elle a encore absorbé des propriétés immobilières. Une grande partie de Perrache a été aliénée, les terrains de l'arsenal, placés sur les rives de la Saône, et qui pouvaient devenir d'une si haute utilité, ont été vendus: il en a été de même de la maison et des terrains de la rue Sainte-Hélène, il en sera ainsi des autres immeubles de la ville. Ainsi tandis qu'on accroît la dette, on diminue le gage des créanciers, et toutes ces ventes ont été faites sans suivre, pour une partie, les formes qui veulent les lois; et pour l'autre partie, sans que la concurrence ait été appelée autant qu'elle aurait pu l'être.

Pour nous résumer, voyons à quelle somme on peut estimer les trésors qui, dans une période de cinq années, auront été dépensés. Les recettes ordinaires ou extraordinaires, par année, peuvent être évaluées

à 3,200,000 fr., ce qui, pour cinq ans,	
donne	16,000,000 f.
Emprunt	4,000,000
Déficit	2,500,000
Vente d'immeubles	1,500,000
Total	24,000,000

Nous pouvons, nous devons compter le déficit pour 4,000,000, mais nous n'avons pas voulu que l'on pût nous taxer d'exagération, et nous sommes restés bien au-dessous de la vérité. Si de cette somme de 24,000,000, nous retranchons celle de dix millions consacrée aux dépenses ordinaires, il restera quatorze millions, et nous prions la *Gazette de Lyon* de nous dire ce qui a été fait avec cette somme si énorme!

Dans un très-prochain article, nous jetterons un coup-d'œil sur une partie de cette longue suite d'inepties, de bêtises, de folies, qui ont creusé le gouffre dans lequel tant de millions sont allés s'engloutir.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES.

Depuis quelques jours, il y a eu plusieurs assemblées d'électeurs de notre collège départemental, à l'effet de fixer par un scrutin préparatoire les deux candidatures constitutionnelles. La renonciation qu'ont dictée à M. Fulchiron une amitié désintéressée et un patriotisme exemplaire n'ont plus laissé de doute sur la première de ces candidatures. Le nom de M. Dugas-Montbel a obtenu la presque unanimité dans les épreuves qui ont déjà été faites. Nous en annoncerons demain le résultat authentique et nous ferons connaître aussi le second candidat que les électeurs constitutionnels auront adopté. Jusqu'ici nous nous sommes fait un devoir d'ouvrir nos colonnes aux divers candidats qui se présentaient sous les couleurs constitutionnelles, et à leurs amis; c'est ainsi que nous avons successivement énuméré les titres de MM. Vachon-Imbert, Baboin de la Barollière, Guerre, Victor Robichon, etc. Fidèle au même système d'impartialité, nous annonçons aujourd'hui, et nous nous déclarons autorisé en cela, que M. Vachon-Imbert ne se refuse point à l'honneur dont ses amis le jugent digne, et qu'il acceptera la candidature si elle lui est déferée par les électeurs constitutionnels.

Demain cesseront toutes les incertitudes. Demain, pour nous comme pour les électeurs constitutionnels, il n'y aura plus que deux noms qui doivent réunir les suffrages. Toutes les concurrences se courberont sous la loi de la majorité, et les préférés auront leurs rivaux eux-mêmes pour leurs soutiens les plus zélés. La loyauté de tous en est le garant; nous ne parlerons pas de l'intérêt: de plus nobles motifs doivent l'emporter; mais un succès à venir ne saurait avoir de plus solide base que l'abnégation du moment.

Nous attendons la fin des élections pour rectifier les erreurs qui peuvent s'être glissées dans les listes que nous avons données. Les listes elles-mêmes du *Moniteur* fournissent d'inexactitudes.

La députation des Hautes-Pyrénées s'est complétée par la nomination de M. Forcade, que les journaux désignent comme constitutionnel, et qui remplace M. Ducasse de Horgues, ministériel.

Les élections de MM. Syriéys de Mayrinbac, Regourd de Vaxis et Dussol, dans le Lot, sont douteuses. Les bureaux provisoires avaient été au contraire renversés en partie.

C'est M. le baron Baron, et non M. Courmes, qui a été élu à Grasse (Var); nous avions été induits

et erreur par un journal de Marseille. Le ballottage au collège de Pamiers s'est terminé par l'élection de M. de Portes, dont on ne nous fait pas connaître l'opinion, mais qui exclut M. de Saintenac, ministériel.

Enfin, le député de Sarlat (Dordogne) n'est pas M. Bessière, 221 douteux, mais M. de Mirandol, ministériel.

— **ERRATUM DU N° D'HIER.** — Dans les notes sur la lettre de M. Dudon, nous avons pu soupçonner que M. Dudon avait un fils, lisez : nous avons pu supposer, etc. Dans le titre d'un article : Vente des immeubles ruraux, lisez : Des immeubles communaux.

Les départemens ont souvent acquitté la dette de la capitale en faveur des hommes de mérite et de vertu qu'elle recommandait à leurs suffrages. Les départemens ne peuvent-ils, à leur tour, léguer à la capitale le soin de payer leurs dettes de cette espèce ? Oui, car toutes les villes sont solidaires pour récompenser le véritable patriotisme, le désintéressement, vertu si rare de nos jours. Ne craignons donc pas de recommander aux suffrages des électeurs de l'arrondissement électoral de la Seine (*extra muros*), M. Fulchiron, qui vient d'abandonner ici de légitimes prétentions, des chances d'un succès probable, par les motifs les plus honorables. M. Fulchiron est, d'ailleurs, domicilié dans le 8^e arrondissement de la Seine, il y possède des propriétés, et y exerce, à ce que nous croyons, des fonctions gratuites. Nous n'avons besoin d'exprimer ici de ses titres, que ceux que lui donne notre reconnaissance ; les autres sont aussi bien connus de ses concitoyens que de nous-mêmes, et certes ils ne pourraient remplacer M. le baron Louis par un mandataire plus solide dans les voies de la Charte constitutionnelle.

ARMÉE D'AFRIQUE.

Voici quelques extraits d'une lettre datée du bivouac de Sidi-Ferruch, le 20 juin :

« Pendant quelques jours on tirailla sur la première ligne avec les Bédouins, qui nous blessèrent assez de monde, car il paraît qu'ils entendent passablement la guerre des tirailleurs. Comme ils sont à cheval on fait peu de prisonniers ; on les renvoie chez eux après de bons traitemens. Hier, des troupes un peu plus régulières ont attaqué nos avant-postes, le 57^e et le 28^e ont particulièrement souffert, en blessés, de cette attaque. On les repoussa ; la 3^e division sortit des retranchemens, mais ne servit que de réserve. Les deux autres sur trois colonnes s'emparèrent du camp des Turcs à deux lieues de nos lignes. La position fut mal défendue. A l'approche de nos tirailleurs, l'ennemi prit prudemment le parti de se retirer, en nous abandonnant ses tentes, ses chameaux, ses provisions et six pièces dont deux mortiers..... Au reste, l'ennemi est peu redoutable, et nos soldats, dont d'ailleurs l'audace est très-vive, sont encore aguerris par ces petites affaires, dont le succès n'a pas été douteux. Je n'ai encore vu que deux ou trois misérables Bédouins ; ils n'ont pour vêtement qu'une sale pièce de flanelle blanche dont ils s'habillent à l'antique et s'encapuchonnent. Un d'eux qu'on a interrogé hier, prétend que ces peuplades ne demandent qu'à se rendre ; mais il faut se méfier de ces gens-là dont le pillage est la seule passion. Nous sommes au bivouac assez bien ; nous ne manquons pas de vivres vu les précautions qu'on a prises, car le pays ne fournit rien. C'est inimaginable de voir tout ce qu'on a débarqué. La plage, au pied de Torre-Chica, a le mouvement et la vie d'un grand port de commerce. On construit un hôpital avec lits en fer pour 1,500 malades. Dans un mois ceci sera presque une ville ; car on veut y laisser tout le matériel.....

— On nous communique une autre lettre, écrite à bord d'un bâtiment de guerre. Elle contient les mêmes détails sur l'affaire du 19, mais ne porte le nombre des ennemis qu'à 30,000. Du reste, les résultats sont les mêmes ; le camp emporté, la prise de 400 tentes et 300 chameaux, bœufs, etc. Les rapports ne mentionnent point de prisonniers.

Le 20 et le 21, il n'y a rien eu, mais on annonçait à l'armée que 15 tribus d'Arabes, conduites par leurs chefs, avaient fait leur soumission aux Français. Le 21, l'armée n'avait encore fait aucun mouvement depuis l'affaire du 19.

MARSEILLE, le 28 juin 1830.

« On fait courir ce soir le bruit que le Dey s'est enfui d'Alger. Il y a même en ville une lettre du 22 courant qui en fait mention. »

TOULON, 28 juin.

(Correspondance particulière du Précurseur.)

On compte maintenant dans la rade de Toulon environ cent bâtimens, dont 80 à peu près de commerce et 20 de guerre, tous venus des parages de Sidi-Ferruch, excepté le brick l'*Alcyon*, commandé par M. Dubourdieu, lieutenant de vaisseau, qui est arrivé de Navarin, hier, dans la nuit. On dit que ce bâtiment apporte des dépêches de M. l'amiral de Rigny pour le ministère : elles auraient pour but de demander que la station du Levant fût augmentée de tous les bâtimens qui en faisaient partie avant l'expédition d'Afrique, pour être en mesure dans le cas où les armemens que fait la Porte prendraient un caractère hostile, soit par rapport à notre expédition d'Afrique, soit pour tenter un coup de main sur la Grèce.

Les derniers bâtimens, arrivés des côtes d'Afrique, sont : le *Mithridate*, parti de Sidi-Ferruch le 20 juin ; il a rapporté que, dans la bataille de Stalouki, les ennemis étaient au nombre d'environ 60,000 hommes ; qu'ils avaient eu la témérité d'attaquer notre camp sur toute sa ligne ; que quelques Barbares eurent l'audace de sauter dans les premiers retranchemens, mais que tous y avaient trouvé leur châtiment ; qu'un Arabe déserteur avait prévenu le 18 M. de Bourmont, que dans la nuit son armée serait attaquée, et que cet avis lui avait été très-salutaire, parce que les soldats et les chefs eurent tout le tems de se prémunir contre toute surprise. En effet, dès leur premier choc, les Barbares éprouvèrent une telle résistance, que dans moins d'une heure ils furent obligés de fuir précipitamment dans leurs redoutes, afin de se rallier et de prendre un peu haleine ; mais inutilement. Nos soldats étaient si exaspérés, qu'ils culbutèrent les Barbares d'abord de leur première redoute, ensuite d'une seconde, et enfin de la troisième, dans laquelle se trouvait leur camp général qui était rempli de provisions de toute espèce et de toute nature, et qui resta au pouvoir des Français.

Ce bâtiment a encore rapporté, qu'avant de quitter la baie de Sidi-Ferruch, il avait appris que 6,000 Arabes étaient venus dans le camp français faire leur soumission à M. de Bourmont.

Le dernier bâtiment arrivé est le brick l'*Actéon*, commandé par M. Hamelin, capitaine de frégate. Ce bâtiment confirme tous les détails ci-dessus, et ajoute que les avant-postes de notre armée sont à deux lieues d'Alger ; que nos troupes n'éprouveront plus aucune résistance jusque sous les murs de cette ville ; que les Arabes ont commencé à nous apporter des vivres dans le camp ; que nos troupes ne manqueront de rien. Il ajoute que l'affaire du 19 nous a fait connaître que les beys d'Oran et de Constantine, ainsi que l'aga d'Alger, étaient présens à l'affaire de Stalouki ; que les deux premiers avaient fourni un contingent de 12,000 hommes chacun, et que nous ne devons la réussite de cette affaire qu'à la bravoure de nos jeunes soldats, qui se sont battus comme de vieux guerriers. Ce bâtiment nous dit encore que, pour punir les beys d'Oran et de Constantine, M. de Bourmont et M. Duperré se sont concertés, et ont décidé d'aller bombarder la ville d'Oran, et de s'en emparer, afin de la tenir à notre disposition ; et plus tard, lorsqu'Alger sera occupé, on se portera sur Constantine. En effet, le 20 juin, au matin, M. Duperré a mis à la voile avec les vaisseaux et frégates armés en guerre, pour se transporter sur Oran. Là, il sommerá la ville de se soumettre ; et, en cas de refus, il la fera bombarder.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

(Extrait du Moniteur.)

Le préfet maritime de Toulon à S. Exc. le ministre de la marine.

Toulon, le 27 juin.

Six mille Arabes se sont présentés le 20 à nos avant-postes, pour faire leur soumission à l'armée française ; on les a engagés à se retirer chez eux : et ils ont promis de le faire.

Dans la nuit suivante, un autre corps d'Arabes s'est également présenté. Nos troupes se disposaient à les repousser ; mais

les Arabes, après avoir déchargé leurs armes en l'air, firent leur soumission, et on leur fit la même réponse.

Ce rapport m'est fait par le capitaine Bonamour, du transport le *Mithridate*, parti de Sidi-Ferruch le 21, et qui est arrivé ici hier.

A S. Exc. M. le président du conseil des ministres.

Au camp de Sidi-Ferruch, 19 juin 1830, à deux heures après-midi.

Prince,

L'armée ennemie occupait, depuis le 15, le camp de Stalouki. Le 17 et le 18, elle avait montré en avant de nos positions moins de monde que les jours précédens ; cependant des renforts considérables lui étaient arrivés. Le 18 au soir, les contingens de Constantine, d'Oran et de Titeri, et une grande partie de la milice turque d'Alger se trouvaient réunis. La force de ces différens corps s'élevait à 40,000 hommes environ. Leur confiance était d'autant plus grande, que depuis quatre jours l'armée française demeurait immobile dans ses positions. J'attendais, pour donner l'ordre de marcher en avant, le débarquement des moyens de transport, des subsistances et du matériel de siège. Cette inaction avait été interprétée d'une autre manière, et l'aga d'Alger, qui marchait à la tête de la milice, crut qu'une attaque lui offrirait des chances de succès. Des batteries construites la veille, entre Stalouki et nos positions, m'avaient révélé son projet, et tout était disposé pour le bien recevoir.

Le 19, à la pointe du jour, l'armée ennemie s'avança sur une ligne beaucoup plus étendue que le front de nos positions ; mais ce fut contre les brigades Clouet et Achard que se dirigèrent ses plus grands efforts. Là se trouvait la milice turque. Son attaque se fit avec beaucoup de résolution ; des janissaires pénétrèrent jusque dans les retranchemens qui couvraient le front de nos bataillons. Ils y trouvèrent la mort. La 3^e brigade de la division Berthezène et les deux premières brigades de la division Loverdo furent attaquées par les contingens d'Oran et de Constantine. Après avoir laissé l'ennemi s'avancer jusqu'au fond du ravin qui couvrait la position, le général Loverdo le fit charger à la baïonnette ; beaucoup de fantassins arabes restèrent sur la place.

Après avoir repoussé l'ennemi, la brigade Clouet reprit l'offensive. L'ardeur des troupes était telle, qu'il eût été difficile de les contenir. Les brigades Achard et Poret de Morvan s'avancèrent pour soutenir la brigade Clouet. Le moment décisif était venu ; j'ordonnai l'attaque des batteries et du camp de l'ennemi. Les deux premières brigades de la division Loverdo, conduites par les généraux Damrémont et d'Uzer, marchèrent en avant. La 3^e brigade, qui avait été détachée sur la gauche, suivit, sous les ordres du général d'Arcine, le mouvement de la brigade Clouet. Trois régimens de la division d'Escars s'avancèrent pour former la réserve.

Il serait difficile de peindre l'enthousiasme que firent éclater les troupes lorsque le signal d'attaquer le camp eut été donné. La marche se fit avec une rapidité extraordinaire. Malgré les difficultés du terrain, l'artillerie, toute de nouveau modèle, fut constamment en première ligne. Son extrême mobilité dut contribuer puissamment à l'épouvante de l'ennemi. Pour tous ceux qui ont pris part au combat de Stalouki, la question paraît décidée entre l'ancien et le nouveau système. Le feu des batteries qu'avait construites l'ennemi en avant de son camp n'arrêtaient pas un moment nos troupes. Les huit pièces de bronze qui les armaient furent enlevées par le 20^e régiment de ligne. Les Turcs et les Arabes avaient pris la fuite de toutes parts ; leur camp tomba en notre pouvoir ; 400 tentes y étaient dressées ; celles de l'aga d'Alger, des beys de Constantine et de Titeri, sont d'une grande magnificence. On a trouvé une quantité considérable de poudre et de projectiles, des magasins de subsistances, plusieurs troupeaux de moutons et 100 chameaux environ qui vont augmenter nos moyens de transport. Nos soldats coucheront sous les tentes de l'ennemi.

La conduite des troupes de toutes armes a répondu à la confiance du roi. La plupart des officiers d'état-major n'étaient pas encore montés ; ils ont fait leur service à pied avec une ardeur infatigable. Le lieutenant-général Berthezène a conduit sa division avec le talent et le sang-froid qu'on attendait de sa vieille expérience.

Lorsque j'aurai reçu les rapports des lieutenans-généraux, je ferai connaître à V. Exc. les officiers et les soldats qui se sont le plus distingués.

Le nombre des blessés s'élève à 300 environ. Les blessures sont généralement peu dangereuses, et la moitié de ceux qui les ont reçues, ne tarderont pas à revenir sous les drapeaux.

Le débarquement continue avec une grande activité ; on a mis à terre aujourd'hui beaucoup de chevaux ; le nombre de ceux que l'on doit débarquer demain sera plus considérable encore. Le tems est superbe ; l'été, qui avait été tardif, paraît avoir enfin commencé. Cependant la chaleur n'est pas plus vive que celle qu'on éprouve à Paris au solstice d'été. Pendant toute la journée une brise constante rafraîchit l'air. Dans trois ou quatre jours, l'armée pourra s'approcher d'Alger. Il paraît certain que l'ennemi n'a préparé aucun moyen de défense entre cette ville et le camp.

Les Arabes se découragent ; plusieurs se sont déjà présentés à nos avant-postes ; ils s'accordent à dire que la crainte que leur inspire le dey les a fait marcher contre l'armée française. La journée de Stalouki peut donner lieu à de nombreuses réflexions.

J'ai l'honneur d'être avec une haute considération,
Prince,

De Votre Excellence,
Le très-humble et très-obéissant serviteur,
Le lieutenant-général, pair de France, commandant
en chef l'armée d'expédition d'Afrique,
Comte de BOURMONT.

A S. Exc. le ministre de la marine et des colonies.
Vaisseau la *Provence*, baie de Sidi-Ferruch, 19 juin

Monseigneur,
L'ennemi, renforcé d'un corps d'infanterie turque, a attaqué ce matin nos troupes dans l'est de la presqu'île. Ils ont pris des positions qui toutes ont été enlevées : camp, artillerie, chameaux, tentes et bagages sont restés au pouvoir de nos troupes qui occupent aujourd'hui ces mêmes positions. Tel est le résultat de la journée, qui m'a été communiqué du quartier-général. Son Exc. le général en chef m'a adressé ses paquets officiels que je m'empresse de transmettre par le brick le *Zebre*.

Les bâtimens de guerre le *Griffon*, l'*Alerte* et le *Ducouët* ont appuyé nos troupes dans l'est de la presqu'île. Ils allaient être soutenus par la frégate l'*Iphigénie*, quand la retraite de l'ennemi a empêché de donner cours à la disposition.

La flotte continue avec activité le déchargement et la mise à terre de tout le matériel. 20 jours de vivres pour l'armée entière, un millier de chevaux, toute l'artillerie qui a été demandée, et au-delà, et un nombreux matériel ont été débarqués. J'attends, sous deux ou trois jours, le restant des vivres.

Le temps a été très-beau aujourd'hui; le calme a empêché la division de M. le contre-amiral Rosamel de mettre sous voiles. Le vaisseau la *Provence* a quitté le poste d'attaque qu'il avait pris à son arrivée, et qui compromettait sa sûreté. Il est amarré à l'ouïon de la baie, en position de lutter avec avantage contre le vent et la mer.

J'ai envoyé à Toulon, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en rendre compte, plusieurs bâtimens, en demandant au préfet maritime de me renvoyer des vivres et surtout de l'eau dont nous n'avons aucun moyen local de nous approvisionner. Les puits faits sur la presqu'île ne peuvent que suffire aux troupes qui l'occupent.

La position avancée que nous occupons, position déjà éloignée des magasins, va nécessiter la formation des convois qui, avec l'espèce d'ennemi qui nous est opposée, exigent l'emploi de nombreuses escortes. Je me suis empressé d'accéder au désir que m'a exprimé le général en chef de faire occuper la presqu'île par les équipages de ligne, et de confier la garde de cette importante place d'armes à la marine.

Je vais m'occuper de la composition de la garnison, et j'ai désigné M. le capitaine de vaisseau Hugon pour en prendre le commandement. J'aurai l'honneur de rendre compte à votre Excellence des dispositions qui seront prises.

Agréez, Monseigneur, l'assurance de mon respect,
Le vice-amiral commandant en chef l'armée navale,
DUPERRÉ.

Un cours nouveau d'études industrielles, construit sur un plan extrêmement étendu, est depuis le 7 juin en pleine activité dans le collège de Vienne (Isère). Il a été, dès son commencement, accueilli avec la plus grande bienveillance par le conseil royal de l'Université, par M. le directeur-général des manufactures et du commerce, et par M. le préfet du département, qui l'ont reconnu comme le plus approprié aux besoins de l'époque. Seules, ces études disposent au commerce, aux manufactures, à l'architecture, à toutes les professions industrielles, en un mot. Combinées avec celles de latinité, elles préparent aux écoles royales polytechnique, forestière, de St-Cyr, et aux places d'aspirans de deuxième classe de la marine. Les cours d'humanité eux-mêmes ont été renforcés de manière à ce que l'élève, en quittant le collège de Vienne, puisse se présenter à l'examen exigé pour le baccalauréat, au séminaire, aux écoles de droit et de médecine, et aux diverses fonctions de l'Université. Vingt professeurs qui, à des titres et des distinctions universitaires, joignent le savoir, le zèle et l'expérience, se partagent l'enseignement des lettres grecques et latines, de la philosophie, de la physique, de la chimie, des mathématiques élémentaires et spéciales, de la géométrie descriptive, de la mécanique, du dessin, de la littérature française, des langues allemande, anglaise et italienne, etc. Déjà 350 élèves fréquentent le collège de Vienne, dont le spacieux local reçoit avec facilité les différens cours sans les confondre. Les dortoirs, les réfectoires, les classes, les corridors, les cours, etc., viennent d'être réparés avec une propreté et une élégance rares pour un collège. L'autorité locale soutient de ses efforts, de ses encouragemens, de toute espèce de sacrifices, l'établissement qui a maintenant toute sa confiance; et tout annonce pour ce collège une grande prospérité.

Le prospectus de l'Ecole industrielle de Vienne, se distribue au bureau de ce journal.

PARIS, 28 JUIN 1830.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRECURSEUR.)
La nouvelle de la mort du roi d'Angleterre, qui a expiré le 26 juin à 3 heures 1/4 du matin, n'est parvenue à Paris, par estafette, qu'aujourd'hui; le

gouvernement doit en avoir reçu hier l'avis télégraphique. Guillaume IV a été proclamé le jour même de la mort de son prédécesseur.

— La nouvelle de la mort de Georges IV peut n'être pas étrangère à la hausse d'aujourd'hui. D'ordinaire, la prospérité des fonds publics est en raison des succès de l'administration : la nôtre en est venue à ce point, que ce sont ses défaites ou ses embarras qui font monter la rente.

— M. Feutrier, évêque de Beauvais, et ministre avec M. de Martignac, a été trouvé mort dans son lit hier matin. M. Feutrier est l'auteur des ordonnances du 16 juin contre les jésuites.

Plusieurs journaux ont annoncé que les originaux des lettres de MM. d'Elfiat et Colomb, que nous avons déposés chez M^e Guérinet, notaire, ont été remis au greffe du tribunal civil de la Seine, en vertu d'une sommation de M. le procureur du roi. Ce récit est inexact. Les pièces n'ont été remises par M^e Guérinet que d'après un jugement du tribunal, et sur un procès-verbal descriptif signé et paraphé par M. de Belleyrne, le notaire et nous. (Journal de Paris.)

— On lit dans le *Contribuable* :

« M. Bourdeau, sous-préfet de Rochefort, frère de M. Bourdeau, député sortant et candidat au collège de Limoges, a reçu, le 20 juin, de M. le ministre de l'intérieur, une lettre qui l'appelle à Paris pour une affaire urgente, avec ordre de partir sur-le-champ. »

« Sur-le-champ M. Bourdeau a répondu par sa démission remise à M. le préfet. »

— La présidence du collège de Meaux a déjà été offerte successivement à sept personnes, qui tour-à-tour l'ont refusée. Le ministère a également essuyé sept refus à Limoges.

ANECDOTES ÉLECTORALES.

MONCUCQ. — M. de Folmon, dont la scandaleuse élection avait été rejetée en 1827 par la chambre avait pris des dispositions fort extraordinaires et qui ont excité autant de surprise que d'indignation. Il avait fait entourer le bureau de grilles, de façon à pouvoir opérer en charte privée, à l'abri de toute espèce de contrôle. Le président, M. de Flojac, a tout rétabli. On se loue de son impartialité. Quant à M. de Folmon, sa qualité de maire de Moncucq et le secours de trois électeurs rayés par arrêt de la cour royale d'Agen, dont signification leur avait été faite, n'ont pu le maintenir au bureau. Il a été du nombre des renversés. M. le général Montfort et M. Dulac ont été nommés scrutateurs définitifs.

GIRONDE. — M. Hosten, président du collège de Bordeaux (extra muros), a menacé les électeurs de guerre civile, et même de guerre étrangère, s'ils élaient le candidat libéral. Les électeurs lui ont répondu en nommant M. Gautier. M. Lainé est venu déposer son vote en faveur de son ami.

On rend justice à l'impartialité du président de Libourne. Mais on assure que celui de Blaye a lu un discours fort peu modéré, et s'est permis d'exiger des électeurs d'écrire leur vote à découvert. Ces manœuvres ont déterminé la nomination de M. Bosc.

Le 24, à minuit, trente jeunes gens ont été arrêtés sur la place de la Comédie, à Bordeaux.

NORD. — Le bureau du collège d'Hazebrouck était disposé de manière que le secret des votes y devenait impossible. Les réclamations des électeurs n'ayant pas été écoutées, vingt d'entre eux ont déposé une protestation régulière chez M. Lamotte, notaire. Cette circonstance fera sans doute annuler l'élection de M. de Murat.

L'élection de M. de Montozon, à Douai, y a occasionné une joie générale. L'honorable député, après le scrutin, a remercié les électeurs, avec la permission du président, lequel d'ailleurs a fait respecter le secret des voix. M. de Montozon a été accompagné jusque chez lui par une foule de citoyens notables, au nom desquels il a été complimenté par M. Honoré, avocat. Les cloches de la ville, qui annoncent ordinairement la clôture des opérations électorales, cette fois ont refusé leur concours. Mais le soir, de nombreuses illuminations ont fait justice du silence officiel du beffroi de l'église. Un habitant avait orné sa porte de 221 lampions; un autre en avait placé 126, nombre des votes obtenus par le député. La joie est propagée jusque dans les campagnes voisines, où des arcs de verdure et des lampions témoignaient des sentimens publics. Pourtant, à Douai même, une minorité honteuse protestait contre ces manifestations. Des individus bien vêtus parcouraient la ville en vociférant et en brisant, à coups de pierres, les vitres des royalistes-constitutionnels.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Un pair de France, M. le comte de R***, électeur de Châlons-sur-Saône, s'est présenté pour voter quelques instans avant la clôture du scrutin. Il a commencé par demander au président ce qu'il devait faire du bulletin que celui-ci lui a remis; sur la réponse du président qu'il devait y inscrire le député de son choix, il a voté; mais avant de quitter la plume, il a encore demandé s'il devait signer son bulletin. Après ces questions, aussi extraordinaires qu'indécentes dans la bouche d'un pair de France, M. le comte de R***, au moment de se retirer, a demandé s'il lui restait encore quelque chose à faire, et, sur la réponse négative du président, il a dit : En ce cas, je peux vendre ma carte d'électeur. (Le National.)

Maine-et-Loire. M. Chollet, électeur de Segré, ayant re-

marqué sur la deuxième liste de son collège 32 électeurs qui figuraient précédemment sur la liste d'Angers, fit assigner 26 de ces électeurs pour obtenir, par la production du registre d'inscription, la preuve que les déclarations de changement de domicile avaient été faites en temps utile. Un arrêt de la cour royale d'Angers ordonna la production des pièces : un second arrêt autorisa le réclamant à en prendre connaissance à la préfecture. Mais, suivant le réclamant, le registre en question offre de grandes irrégularités : en conséquence, il a demandé à la cour de déférer le serment aux 26 électeurs dont l'inscription est suspecte. Ceux-ci ne s'étant point présentés à l'audience, la cour n'a pas accordé la demande du serment : mais après une délibération de trois heures, elle a donné à M. Chollet acte de la déclaration par laquelle il se pourvoit en inscription de faux contre le registre de M. le préfet de Maine-et-Loire.

— On nous écrit de Rennes, 24 juin :

« Voici une anecdote curieuse sur les circonstances de notre élection, et j'en garantis l'authenticité, puisque j'en ai été le témoin. M. Gaudiche, ancien secrétaire intime de M. de Corbière, et aujourd'hui conseiller à la cour royale de Rennes, se promenait devant l'hôtel-de-ville pendant les opérations du 24, avec M. Denis-Duporzon, président de chambre à la même cour, dont les opinions constitutionnelles contrastent avec celles de son collègue. M. Morice Dulerain, électeur, frère d'un conseiller de préfecture, vint se joindre à eux et fit part à M. Gaudiche du projet qu'il avait formé d'aller mettre en doute dans la salle du collège l'éligibilité de M. Bernard, et d'offrir de parier 25 louis qu'il n'avait pas le cens voulu. M. Gaudiche l'y engagea d'une manière pressante, et promit de faire lui-même les fonds du pari. M. Dulerain s'élançant aussitôt dans la salle, proposa son pari à tout venant. Un ami de M. Bernard l'accepta sur-le-champ, et les conditions en furent écrites. M. Bernard en eut connaissance, et, pour déjouer cette intrigue, évidemment ourdie d'avance, il déposa chez M^e Richelot, notaire, les pièces justificatives de son cens, en engageant tous les électeurs, par un petit avis imprimé à la hâte, de vouloir bien en prendre connaissance. Le parieur s'y rendit le premier, se convainquit qu'il avait proposé un pari imprudent, et, pour échapper aux lazis, il se hâta de payer, avec l'aide de M. Gaudiche, les 25 louis engagés, qui viennent d'être remis à l'hospice de Rennes. » (Journal de Paris.)

BORDEAUX.

On lit dans l'*Indicateur* la lettre suivante, écrite par M. Gautier aîné à M. le préfet de la Gironde.

Monsieur le préfet,

J'ai reçu le 23 votre arrêté du même jour, qui me suspend de mes fonctions de maire de la commune du Bouscat. Tout entier au devoir sacré que m'imposait la convocation des collèges électoraux, je ne vous en ai pas accusé réception : je le fais aujourd'hui.

Votre décision préfectorale ne m'a nullement surpris, M. le préfet; les nombreuses circulaires ministérielles et administratives publiées par les journaux m'avaient appris que le ministère qui pèse sur la France exigeait de tous les fonctionnaires publics le sacrifice de leur conscience, et je savais que ma révocation punirait mon indépendance.

Mais, citoyen dévoué au roi qui me gouverne, et fidèle aux libertés publiques qui font la gloire et le bonheur de la France, je n'ai pas hésité un instant d'accomplir le serment que j'ai prêté en acceptant les fonctions municipales que vous me retirez.

Je me suis joint aux électeurs constitutionnels du deuxième arrondissement électoral, dont je fais partie; j'ai accepté avec empressement la mission dont ils m'ont chargé : pour la remplir, j'ai demandé en leur nom, au président du collège, le secret des votes, et la destruction par le feu de tous les bulletins électoraux. Dans l'intérieur du collège, j'ai suivi avec intérêt toutes les opérations; et, homme libre et consciencieux, je suis allé déposer dans l'urne le nom d'un citoyen qui a donné à sa patrie et à son roi mille preuves d'un dévouement sincère et désintéressé.

Fort de la pureté des intentions qui ont dirigé ma conduite dans cette circonstance solennelle, rassuré par les félicitations des hommes les plus éclairés et les plus probes de cette cité, je vous remercie, M. le préfet, de votre colère administrative; la révocation que vous me faites subir pourrait au besoin me servir un jour, auprès d'un autre préfet et sous un autre ministère, à prouver mon indépendance, ma loyauté et ma fidélité à mes sermens. Je la crois inutile auprès de mes concitoyens. J'ai consacré ma vie entière à mériter leur estime, et, juges souverains des actes de la vie publique, ils ont déjà sans doute prononcé entre vous et moi.

Votre arrêté ayant été publié dans votre journal, permettez que ma réponse soit rendue publique par un journal constitutionnel de cette ville.

Recevez, Monsieur le préfet, mes salutations respectueuses,
Le maire du Bouscat, suspendu par arrêté,
A. F. GAUTIER AÎNÉ.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

COLOMBIE.

Des lettres de Bogota et des journaux qui vont jusqu'au 21 avril sont arrivés en Angleterre par le paquebot de la Jamaïque. Il paraît que dans tout le mois d'avril il a régné à Bogota

une très-grande agitation, et qu'un complot avait été formé pour prononcer la dissolution de la république de Colombie, la séparation définitive de la nouvelle Grenade et de Venezuela, et la dissolution du congrès.

Bolívar était absent de la capitale, et le docteur don Domingo Caicedo, autrefois président du sénat, était chargé en son absence du pouvoir exécutif. Le 15 avril, Caicedo, agissant en cette qualité, adressa un message au congrès pour l'engager à confirmer la séparation de Venezuela, et à prononcer ensuite sa propre dissolution, convoquant en même temps une convention nationale pour la nouvelle Grenade seule. Le congrès répondit à cet étrange message qu'il ne discontinuerait point ses travaux, et qu'il était déterminé à faire tous ses efforts pour préserver l'intégrité de la république. Il paraît que dans toutes les occasions cette assemblée s'est montrée à la fois ferme, prudente et animée d'un esprit de conciliation. Elle s'était montrée jalouse de conserver le crédit national en insérant dans la constitution qu'elle était chargée de former un article qui interdisait au gouvernement le pouvoir de détourner pour quoi que ce fût les fonds destinés par la loi au paiement de la dette nationale.

Voilà quel était l'état des affaires à Bogota le 20 avril. Le général Bolívar semblait toujours déterminé à ne plus prendre aucune part au gouvernement et même à quitter le pays; on pensait alors que le général Sucre serait élu président à sa place; depuis il paraît qu'il y a eu d'étranges changements, mais on n'en est instruit que par une lettre de Carthagène, en date du 2 mai; et encore cette lettre, par la manière dont elle défigure les noms et les titres des principaux personnages qu'elle nomme, semble être écrite par un homme fort mal informé. On dit donc que Bolívar se disposait à se rendre aux Etats-Unis, lorsque les chargés d'affaires anglais, français et brésiliens adressèrent au congrès une note officielle dans laquelle ils déclaraient leur intention de quitter immédiatement le territoire de la république, si le général Bolívar n'était chargé de nouveau des rênes du gouvernement et du commandement de l'armée. Le congrès, délibérant sur cette protestation, résolut enfin de nommer Bolívar président à vie. On ajoute que le général a accepté cette dignité et a dû reprendre son autorité le 25 avril.

(Le Globe.)

LIBRAIRIE.

(5179) Il vient de paraître chez tous les marchands de musique, une jolie cantate sur le débarquement de nos troupes en Afrique, intitulée, *Torre-Chica*, Prix : 75 centimes.

REVUE DE PARIS.

La *Revue de Paris*, recueil paraissant tous les dimanches par livraisons de quatre feuilles, imprimée sur papier vélin grand raisin, est rédigée par toutes les célébrités littéraires de l'époque; tous les articles sont signés. Voici les noms des hommes de talent qui ont déjà publié un ou plusieurs articles dans la *Revue de Paris*. La variété des articles de ce journal est assurée par le nombre de ses collaborateurs. Ce sont :

MM.	MM.
E. Scribe.	A.-V. Arnaud, de l'Académie française.
Charles Nodier.	Cuvillier-Fleury.
Casimir Delavigne.	Félix Bodin.
Mazères.	Dunoyer.
Ph. Chasles.	Etienne Becquet.
A. Malitourne.	De Lamartine.
St-Marc Girardin.	Le baron Henri Simon.
Raoul-Rochette.	Ballanche.
Amédée Pichot.	Audibert.
Benjamin Constant.	Ch. Lenormant.
De Stendhal.	Rosseau St-Hilaire.
Emile Moreau.	Taschereau.
Sylvestre de Sacy.	Etienné.
Castil-Blaze.	J. Janin.
A. Lesourd.	Delécluse.
Capefigue.	Le comte A. de Laborde.
P. Lebrun, de l'Académie française.	Victor Hugo.
Moreau de Jonnés.	Sainte-Beuve.
P. Mérimée.	X.-B. Saintine.
E. Delacroix.	Le comte Réal.
M ^{me} de Mirbel.	Les Auteurs des <i>Soirées de Neuilly</i> .
Abel Rémusat.	A. Romieu.
Le duc de Choiseul.	Barthélemi et Méry.
Châteaubriand.	Kératry.
Loise-Veimars.	Le comte de Pradel.
Michaud, de l'Académie française.	Le colonel Brack.
H. de Latouche.	Théodore Leclercq, etc. etc.

La *Revue de Paris* publie les meilleurs articles traduits des *Revue* anglaises et allemandes.

M. BENJAMIN CONSTANT, à partir du 1^{er} juillet 1830, publiera dans la *Revue de Paris*, sous le titre de *Souvenirs historiques*, des lettres sur les événements politiques dont il a été témoin.

La *Revue de Paris* s'engage aussi à publier dans l'année plusieurs nouvelles de M. MÉRIMÉE, de M. DE STENDHAL, plusieurs proverbes de M. THÉODORE LECLERCQ, et des AUTEURS DES SOIRÉES DE NEUILLY.

A partir du 1^{er} juillet, la *Revue de Paris* s'engage, envers ses souscripteurs, à publier au moins QUATRE PROVERBES DE M. SCRIBE, dans l'année.

La *Revue de Paris* rend compte des pièces de théâtre, de toutes les nouvelles publications (Littérature et Beaux-Arts), publie des documents sur les travaux publics et des articles de mœurs sur nos salons.

Les articles de la *Revue de Paris* ne sont pas reproduits par les JOURNAUX VOLEURS.

Les collections de la première année de la *Revue de Paris*, ont été vendues dans des ventes publiques après décès, presque au même prix que celui de la souscription.

On souscrit à Paris, rue des Filles-St-Thomas, n° 27, et chez LEVAVASSEUR, libraire, Palais-Royal. (H. H. 23.) (5166)

(5180)

CONSEILS

SUR L'ART DE GUÉRIR SOI-MÊME, SANS MERCURE, LES MALADIES SECRÈTES.

Par le traitement anti-syphilitique végétal de M. GIRAudeau DE St-GERVAIS, docteur-médecin de la Faculté de Paris.

1 vol. Prix : 1 fr. 50 c.; par la poste, 2 fr. Les maladies secrètes, récentes, invétérées ou rebelles, sont décrites avec ordre et précision dans cet ouvrage, fruit de nombreux travaux et d'une pratique médicale suivie des plus heureux succès. Des milliers d'expériences, toujours suivies des plus heureux résultats, ont démontré qu'il n'existe pas de syphilis, sous quelque forme et à quelque période qu'on l'attaque, qui résiste à l'emploi méthodique de ce traitement, surtout dans la saison favorable où nous sommes.

Ce traitement dépuratif, heureux fruit des progrès de la médecine moderne, est prompt et facile à suivre, même en voyageant; il détruit et neutralise le principe de ces maladies, sans le répéter, et ne doit pas être confondu avec certains palliatifs offerts à la crédulité du public par des gens étrangers aux sciences médicales.

Cet ouvrage se vend chez DELAUNAY, libraire au Palais-Royal, et chez l'auteur, rue Aubry-le-Boucher, n° 5, à Paris, et au bureau de notre journal.

Le prospectus détaillé se délivre gratis chez les pharmaciens suivaus, dans le département du Rhône, à Lyon, chez Vernet, place des Terreaux; à Tarare, chez Turin; à Vienne, chez Guérin; à Beaujeu, chez Gelin; à Ste-Foy-les-Lyon, chez Labrunie.

Le docteur donne des consultations gratuites par correspondance (H. H. 27.)

(5177) Louis BABEUF, rue St-Dominique, n° 2.

NOUVELLE PUBLICATION

LETTRES A JULIE SUR L'ENTOMOLOGIE,

PAR M. E. Mulsant,

4 vol. in-8°, ornés de planches, dessinées et gravées par MM. Lauvin et Duménil.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(5174) La société entre les sieurs Philibert Angelot et Philippe Pommier, négociants, patentés sous les n°s 101 et 102, demeurant à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, qui a existé sous la raison de commerce Angelot et Pommier, pour la fabrication des châles de laine, et dont les magasins sont à Lyon, rue des Capucins, a été dissoute d'un commun accord, à compter du vingt-quatre juin dix-huit cent trente, la liquidation déferée au sieur Angelot, l'un d'eux.

(5171)

VENTE PAR LICITATION,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

D'une auberge dite hôtel de Provence, jardin, vigne et terre chenevière, situés en la commune de Montluel, département de l'Ain.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Pierre-Emile Bouniols, rentier, demeurant à Lyon, rue Lafont, n° 8, lequel a fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^{re} Pierre-Gilbert-Marie Phélip fils, avoué près le tribunal civil de Lyon, y demeurant, montée du Chemin-Neuf, n° 2;

Contre dame Julie-Anais Delon, veuve de M. Pierre-Guillaume-Auguste Bouniols, rentière, domiciliée en la commune de Fontaines, agissant comme tutrice légale de Sophie-Emilie Bouniols, sa fille mineure, seule et unique héritière de droit et sous bénéfice d'inventaire dudit Pierre-Guillaume-Auguste Bouniols, son père; laquelle a fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^{re} Ducreux, avoué près le tribunal civil de Lyon, y demeurant, rue Tramassac;

Et Jean-Marie Digoïn, propriétaire, demeurant à Lyon, rue des Deux-Angles; lequel a fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^{re} Lafont, avoué au même tribunal, demeurant à Lyon, rue du Beuf;

En vertu de deux jugemens rendus par le tribunal civil de Lyon les six février et premier mai mil huit cent trente.

Désignation des immeubles.

Les immeubles à vendre consistent : 1° en une auberge, appelée Hôtel de Provence, située à l'extrémité de la ville de Montluel, au nord de la route de Strasbourg, portant le n° 6, composée de plusieurs corps de bâtiment, écurie, remise, fenil, cour;

2° En un tènement de fonds en jardin et vigne, contigus aux bâtiments, de la contenance en totalité de 59 ares;

3° En une terre chenevière, en face de l'auberge, de la contenance de 80 ares;

Ces immeubles seront vendus en un seul lot.

Le cahier des charges, clauses et conditions, sous lesquelles aura lieu la vente de cette propriété, a été lu et publié en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du quinze mai mil huit cent trente.

Le vingt-six juin mil huit cent trente il a été donné acte au poursuivant de l'accomplissement des formalités de l'adjudication préparatoire.

L'adjudication définitive sera tranchée en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, séance place St-Jean, hôtel Chevrères, du samedi dix juillet mil huit cent trente, dix heures du matin, au profit du plus offrant et dernier enchérissseur, au pardessus de la somme de quinze mille francs, montant de l'estima-

tion faite par les experts, et outre l'accomplissement des clauses et conditions insérées au cahier des charges.

PHÉLIP, avoué.

NOTA. Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^{re} Phélip, avoué du poursuivant, demeurant à Lyon, montée du Chemin-Neuf, n° 2.

(5175) Vendredi deux juillet prochain, dix heures du matin, sur la place des Petits-Pères, commune de la Guillotière, il sera procédé à la vente d'objets mobiliers saisis, consistant en lits garnis, tables, chaises, poêle, malle, vaisselle, etc.; le tout au comptant.

(5184) Vendredi prochain deux juillet, à dix heures du matin, sur la place du marché de la ville de la Croix-Rousse, il sera procédé à la vente à l'enchère de divers effets mobiliers saisis, lesquels consistent en table, chaises bois et paille, seau en ferblanc, égouttoir, réchaud, métiers garnis de leurs mécaniques à la Jacquart, et autres objets.

Cette vente sera faite en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance de Lyon.

PARCINET jeune.

ANNONCES DIVERSES.

VENTE AUX ENCHÈRES,

(5170) D'une voiture dite bastardelle, place des Terreaux, devant le palais St-Pierre.

Le jeudi premier juillet mil huit cent trente, à deux heures de relevée, devant le palais St-Pierre, place des Terreaux, et par le ministère d'un commissaire-priseur, il sera procédé à la vente aux enchères d'une voiture dite bastardelle, propre au voyage, montée sur quatre roues; sa caisse et son train sont peints en jaune et noir; elle est garnie intérieurement en velours, avec une limonnière, coussins, lanternes, chaîne et sabot.

(5172) A vendre aux enchères publiques le 14 juillet 1830, en l'étude de M^{re} Quantin, notaire à Lyon, quai St-Antoine, n° 11.

1° Une petite maison située à Lyon, rue St-Marcel, sur les derrières du n° 5, ayant rez-de-chaussée et deux étages au-dessus, avec cour close. Mise à prix : 10,000 fr.

2° Une autre maison située rue Plat - d'Argent, aussi sur les derrières du n° 12, composée de caves voûtées, rez-de-chaussée et quatre étages au-dessus. Mise à prix : 15,000 fr.

S'adresser audit M^{re} Quantin, fondé de pouvoirs de Mad. veuve Auzéley, à laquelle ces immeubles appartiennent.

(5175) A vendre. — Jolie propriété, de la contenance de plus de 80 bichères de fonds en bois d'agrément, terres, vignes et prés, avec eaux de source, le tout situé au lieu de Baunand, sur le chemin d'Oullins, qui conduit à Chaponost.

— Autre propriété à Oullins, avec une jolie maison, nouvellement construite, et un clos de murs de 8 bichères.

— Terrain sur la rue des Petits-Pères.

S'adresser à M^{re} Pré, notaire, rue Buisson, n° 17.



(5178) A vendre. Un beau cheval de selle âgé de 7 ans, pouvant également au besoin servir au cabriolet. S'adresser à M. Vendelin, écuyer, place des Pénitents, n° 4, ou rue Royale, n° 51, chez M. Jallat.

(5176) On voudrait acheter un très-bon billard de hasard; on désirerait qu'il fût accompagné de ses queues, billes et autres accessoires. S'adresser, chez MM. Bertholon et C^e, agents d'affaires, rue de la Cage, à Lyon.

NOUVELLE TOILETTE D'ÉTÉ,

Adoptée par le roi, la cour et la vénérie. La CRINOLINE OUDINOT, étoffe frigorifère et hydrofuge, est le seul tissu en crin reconnu par la commission nommée par le roi, comme propre aux habits de ville et de chasse, gilets, pantalons et casquettes; robes, canezous, corsets, chapeaux de dames, d'amazones et meubles de salon, vu qu'il est fabriqué et apprêté de manière à éviter les coupures et les rétrécissements. Seul dépôt en France, confection desdits habillements et vente à garantie, rue Richelieu, n° 95, à Paris.

Avis aux Tailleurs. M. Oudinot est seul privilégié par ordonnance du roi pour la confection d'habillements en crin, à l'exclusion de tous les tailleurs, dans l'étendue du royaume, sauf l'acquisition partielle ou totale du brevet; il poursuivra les contre-façons.

(H. H. 275.)

SPETACLE DU 1^{er} JUILLET.

GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

L'HABIT DU CHEVALIER DE GRAMMONT, opéra. — FIORELLA, opéra.

BOURSE DU 28.

Cinq p. 0/0 cons. jous. du 22 mars 1830. 103f 95 104f.
Trois p. 0/0, jous. du 22 juin 1830. 77f 95 85 90 85 90 95 78f 78f 15.

Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1830. 1845f

Rentes de Naples.

Certific. Falconnet de 25 ducats, change variable, jous. du 1^{er} juillet 1830. 85f 80 90 86f 85f 95.

Empr. royal d'Espagne, 1825. jous. de janvier 1830. 86f 86f 1/4.

Rente perpét. d'Esp. 5p 0/0, jous. de jan. 1830. 74f 1/2 3/4 1/2 5/8 1/2 5/8.

Rente d'Espagne, 5p. 0/0 Cer. Franç. jous. de mai. 13f 3/4.

Empr. d'Haïti, rembours. par 25ème, jous. de juillet 1828. 495f 497 50.

J. MORIN, Rédacteur-Gérant.

Lyon, imprimerie de Brunet, grande rue Mercière, n° 44.